

AVIS DE COURSE

Championnat Régional Glisse Ligue des Pays de la Loire Wingfoil

8 ou 9 Novembre 2025 – Angers
Grade 5A

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

La mention [NP] dans une règle signifie qu'une planche ne peut pas réclamer (No Protest) contre une autre planche pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe B
- 1.3 - les règlements fédéraux

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront affichés au plus tard 9h le **8 ou 9 novembre (le jour de la régate)**
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION

- 3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'elle est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, une planche ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour toutes les planches.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à toutes les planches des classes :
 - **Wingfoil**
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
 - 4.2.2 Pour la planche,
 - l'autorisation de port de publicité si nécessaire.
- 4.3 Les planches admissibles doivent s'inscrire en ligne jusqu'au **Samedi 08 Novembre 10h30**, à l'adresse : [Régate de ligue Wingfoil 08-09/11/2025 - NDC Voile Angers](#)

- 4.5 Pour être considérée comme inscrite à l'épreuve, une planche doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits. Le règlement se fait en ligne lors de l'inscription. Pour les inscriptions tardives, le règlement se fera le jour de l'épreuve (CB, Chèque ou Espèces).



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'U.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription
<i>Toutes</i>	<i>12€</i>

6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription : *Le samedi 08 Novembre de 12h à 13h*

Ou le Dimanche 09 novembre de 12h à 13h

8.3 Jours de course :

Date	Classe(s)
<i>Le 08/11 ou 09/11</i>	<i>Toutes</i>

8.4 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à *13h30*

8.5 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après *17h*

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.2 Les planches peuvent être contrôlées à tout moment.

9.4 [DP] Les planches doivent également respecter la RCV B6.78.1 lors de la présentation au contrôle.

9.5 [DP] **Matériels de sécurité :**

9.5.1 Pour les planches autres que Wind foils, les équipements suivants sont obligatoires à tout moment sur l'eau :

- Les combinaisons isothermiques dans une eau à 18° ou moins
- Le gilet d'aide à la flottabilité (EIF Poids Coureurs : 30 kg et moins – 100 NW / plus de 30 kg – 50 NW) conforme à la division 240

9.5.2 Pour les Wind foils, les équipements suivants sont obligatoires à tout moment en course :

- Les combinaisons isothermiques jambes longues, d'une épaisseur mini de 2 mm
- Le port du casque conforme EN 1385
- Le gilet de protection et d'aide à la flottabilité (EIF Poids Coureurs : 30 kg et moins – 100 NW / plus de 30 kg – 50 NW) conforme à la division 240, ou une veste de protection conforme à la division 240.

10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

La RCV B4.50.1(a) s'applique.

11 LIEU

11.1 L'Annexe à l'AC *1* fournit le plan du lieu de l'épreuve.

11.2 L'Annexe à l'AC *1* indique l'emplacement des zones de course.

12 LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera indiqué dans les IC.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Application de la RCV B4.44.1. (Pénalité 360°)

Le système de pénalité sera défini dans les IC.

14 CLASSEMENT

14.2 *1* course validée est nécessaire pour valider la compétition.

14.3 a) Quand moins de *3* courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand de **4 ou plus** courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre de la planche, la mauvaise navigation d'autres planches, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Les prix seront distribués comme suit :

- 1^{er} 2^e 3^e hommes
- 1^{er} 2^e 3^e femmes

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter NDC Voile Angers

[02 41 73 83 00](tel:0241738300) – contact@ndcvoileangers.com

ANNEXES

